

CERTIFICAT DE MATELOT PONT

Réf. CMP - arrêté du 18/08/2015 - *QEP 2023-2025*

TITRE(S) VISE(S) & NIVEAU(X) DE FORMATION

- Certificat de matelot pont, titre monovalent - Niveau 3 (anciennement V)
- Attestations de formation et de succès, le cas échéant, menant au certificat correspondant
- Fiche RNCP : [RNCP39154](#)

TEXTE(S) DE REFERENCE

- [Arrêté du 18/08/2015 modifié](#), relatif à la délivrance du certificat de matelot pont, du certificat de matelot de quart passerelle et du certificat de marin qualifié pont et ses [Annexes II et III](#) fixant le programme de formation et d'évaluation du certificat de matelot pont

FINALITE(S)

- Ce certificat permet d'exercer le métier de matelot aux fonctions d'appui au pont sur des navires de commerce, de plaisance ou de pêche. Le titulaire de ce certificat peut, dans le cadre de son évolution professionnelle, gravir les échelons en poursuivant un cursus de formation à la pêche, au commerce ou la plaisance. Pour plus d'informations, consulter les cursus proposés sur le site [formations.mer.gouv.fr](#) ou cliquer [ICI](#) pour les métiers de la filière Pont.

En lien également : la [Fiche METIER : « Matelot\(e\) »](#)

PUBLIC(S) CONCERNE(S) & PREREQUIS FORMATION

- Toute personne âgée de 18 ans, au moins, le jour d'entrée en formation et désireuse d'exercer le métier de marin en tant que matelot pont sur navire de commerce, plaisance ou pêche, répondant aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par [décret n°2015-1575 du 03/12/2015](#). Une attestation d'aptitude à la navigation délivrée par un médecin des gens de mer, en cours de validité, devra être fournie avant l'inscription, ainsi qu'une attestation de natation 50 Mètres - départ plongé
- Vous êtes en situation de handicap, merci de vous rapprocher de la référente handicap du CEFCM qui analysera votre demande et vos besoins d'accompagnement : isabelle.riou@cefcfm.fr

OBJECTIF(S) DE LA FORMATION

- Préparer le (la) stagiaire aux tâches qu'il, elle devra accomplir dans l'exercice de son futur métier de matelot et ce, dans des conditions satisfaisantes, en toute sécurité, par l'apport de connaissances théoriques et pratiques, le développement de compétences savoir-faire professionnels tels que : connaissances de l'environnement réglementaire, manœuvre, embarcation, matelotage, manutention et arrimage, sécurité, sauvetage, survie, navigation, stabilité, tenue de quart ...

DUREE(S), MODALITE(S) DE FORMATION, EFFECTIFS (SEUILS)

- **376 h 00** dont :
 - **340 h 30⁽²⁾** de formation dispensée en centre, en continu et en présentiel (face à face)
 - **10 h 30** en autonomie dirigée (TRE 7h00/Positionnement 3h30)
 - **28 h 30⁽²⁾** de formation à distance, via une plateforme, un PC ou tablette et une connexion internet
- Formation modulaire ⁽¹⁾, théorique (185h30) et pratique (190h30) avec apports théoriques, exercices pratiques, mises en situation, TP, formation sur simulateur, réalisée dans divers environnements pédagogiques selon les modules (centre, milieu mer, bâtiment feu ...)
- Groupe de 16 stagiaires à 24 stagiaires



PROGRAMME DE LA FORMATION

Fiche programme CMP - Matelot Pont - Service Commercial - Document non contractuel - M.A.J. le 03/06/2025 - Auteur L.L.M. - Source : Légifrance.gouv.fr /

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT – Matelot Pont					
Contenus - Thématiques	Modules – Sous-modules	Durées			TOTAL HEURES
		Face à face	@distance	Autonomie dirigée	
Module P1-Appui Navigation	Navigation	24 h	-	-	116 h
	Météorologie	7 h	-	-	
	Règles de barre, feux balisage, signaux	28 h	-	-	
	Tenue du quart	3 h	-	-	
	Manœuvre/embarcation	54 h	-	-	
Module P2-Appui Manutention, arrimage cargaison et pêche	Manutention et arrimage	3 h	-	-	57 h
	Matelotage et engins de pêche	54 h	-	-	
Module P3-Appui Contrôle, exploitation du navire, assistance aux personnes à bord, entretien et réparation	Description et construction	18 h	-	-	49 h
	Stabilité	4 h	-	-	
	Sécurité	21 h	-	-	
	Entretien et réparation	6 h	-	-	
Module NP-Appui National Pont	L'environnement réglementaire	13 h	-	-	13 h
Formations Spécifiques STCW	Certificat de formation de base à la sécurité (CFBS@Foad) (forfait 52h)	27 h	25 h	-	87 h
	Formation de sensibilisation à la sûreté	5 h	-	-	
	Certificat d'aptitude à l'exploitation des embarcations et radeaux de survie (CAEERS)	30 h ⁽²⁾	-	-	
Autres actions ou modules complémentaires	Accueil général (7h), Positionnement Pédagogique (3h30)	7h00	-	3h30	53 h 30
	Entretien et validation du projet : Public spécifique PREPA QUALIF	0 h 30	-	-	
	Service Social Maritime	3 h 30	-	-	
	Soutien - Ateliers pédagogiques (P1- Navigation)	14 h	-	-	
	Réussir son intégration dans un nouvel équipage" (7h)	3h30	3h30	-	
	TRE (14h00) dont 7h en autonomie dirigée	7h00	-	7h00	
	Bilans – entretiens (4h00) (intermédiaire et final)	4 h	-	-	
Evaluations	5 CCF (3 CCF à l'écrit et 2 CCF pratiques) = 5h*	-	-	-	-
	1 Epreuve Finale Orale (Règles de barre, feux, balisages, signaux)	0h30	-	-	0 h 30
TOTAL Parcours CMP - Heures Stagiaire		340h30 ⁽²⁾	28h30 ⁽²⁾	10h30	376 h 00

* Ces heures d'évaluations en CCF sont déjà comptabilisées dans le programme de formation

⁽²⁾ sous réserve d'obtention d'agrément, la formation CAEERS pourra être réalisée en partie à distance, dans ce cas, sur les 30h00 de formation CAEERS, 12h00 seront effectuées à distance. Le total heures à distance pour cette formation Matelot Pont pourra donc être porté à 40h30 au lieu de 28h30. L'enseignement en « face à face » serait dans ce cas de 328h30 au lieu de 340h30.

CONDITIONS D'ADMISSION A L'EXAMEN, DE DELIVRANCE DU DIPLOME

- Avoir suivi la formation et avoir satisfait aux épreuves d'évaluation des modules concernés
- L'évaluation relative au certificat de matelot pont est composée de 5 épreuves en CCF et d'une épreuve finale à l'oral
- Le certificat CMP est obtenu dès lors que le candidat a obtenu une note moyenne \geq à 10/20, sans note éliminatoire, au cours de l'évaluation de chaque module concerné
- En cas d'échec à un module, les modules acquis restent valables 5 ans, le candidat peut donc se représenter aux épreuves du module non acquis durant ce même laps de temps

CONDITIONS DE DELIVRANCE DU CERTIFICAT DE MATELOT PONT

- Être reconnu(e) apte à la navigation par un médecin des gens de mer
- Être âgé(e), à minima, de 16 ans le jour du dépôt de la demande du certificat
- Être titulaire de l'ensemble des attestations de formations modulaires du CMP (Md. P1/P2/P3 et NP)
- Être titulaire du certificat de formation de base à la sécurité (CFBS) valide

INTERVENANT(E)S

- Intervenant(e)s divers, tous qualifiés et/ou experts dans leur(s) domaine(s) de compétences en lien avec les matières enseignées

DATES, HORAIRES & SITES DE FORMATION

- Consulter le calendrier des formations sur notre site ou nous contacter

TARIF ET FINANCEMENT

- Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié.e, indépendant.e, demandeur.euse d'emploi, autre cas ...)

*** Cette formation fait partie de l'offre QUALIF EMPLOI proposée et financée par la région Bretagne ***

(1) *Bien que modulaire, cette formation n'est pas nécessairement mise en œuvre par module sur l'ensemble de nos sites. Pour connaître les sites de formation pratiquant une planification modulaire, merci de nous contacter*

(2) *sous réserve d'obtention d'agrément, la formation CAEERS pourra être réalisée en partie à distance, dans ce cas, sur les 30h00 de formation CAEERS, 12h00 seront effectuées à distance. Le total heures à distance pour cette formation Matelot Pont pourra donc être porté à 40h30 au lieu de 28h30. L'enseignement en « face à face » serait dans ce cas de 328h30 au lieu de 340h30.*